RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL

31 DECEMBRE 2025

Table des matières

Synthèse 5
Activité et résultats 5
Système de gouvernance 5
Profil de risques 6
A. Activité et résultats 8
a. Activité 8
1. Renseignement à caractère général 8
2. Responsables du contrôle des comptes 8
3. Actionnariat 8
4. Liste des filiales et participations 8
5. Faits marquants sur l'exercice 2025 9
6. Activités de la compagnie 10
b. Résultats de souscription 10
1. Analyse du chiffre d'affaires 10
2. Analyse du résultat 10
c. Résultats des investissements 10
1. Description du portefeuille d'actifs 10
2. Produits et charges générés par les investissements 11
d. Résultat des autres activités 11
B. Système de gouvernance 12
a. Informations sur le système de gouvernance 12
b. Exigence de compétence et d'honorabilité 15
1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise 15
2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité 16
c. Système de gestion des risques 16
1. Principes de gestion des risques 16
2. Cadre du dispositif de gestion des risques 16
3. Dispositif général de gestion des risques 17
d. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) 18
1. Présentation du processus ORSA 18
2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité 19
3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité 19
e. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité 20
1. Système de contrôle interne 20
2. Fonction de vérification de la conformité 21
f. Fonction d'audit interne 23
1. Cadre organisationnel 23
2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne 23

3. Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel 24
4. Bilan d'activité de l'année 24
g. Fonction actuarielle 25
1. La coordination du calcul des provisions techniques 25
2. L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données 25
3. Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses 26
4. Avis sur la politique de souscription 26
5. Avis sur les dispositions en matière de réassurance 26
6. Une participation au dispositif de gestion des risques 26
h. Sous-traitance 27
1. Politique de sous-traitance 27
2. Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées 28
C. Profil de risque 29
a. Risque de souscription 29
1. Description 29
2. Exposition au risque et mesures d'atténuation 29
b. Risque de marché 30
1. Description 30
2. Politiques d'investissements, normes d'actif et surveillance 30
3. Surveillance et reporting 30
c. Risque de crédit 30
1. Risque de crédit 30
2. Le risque de contrepartie 31
3. Atténuation des risques 31
d. Risque de liquidité 31
1. Description 31
2. Exposition au risque et mesures d'atténuation 31
e. Risque opérationnel 31
1. Description 31
2. Exposition au risque et mesures d'atténuation 32
f. Autres risques importants 33
D. Valorisation à des fins de solvabilité 34
a. Actifs 34
1. Principes de valorisation retenus 34
2. Valorisation des actifs du bilan 34
b. Passif 36
1. Principes de valorisation retenus 36
2. Méthodes et hypothèses 36
c. Autres passifs 37

1. Principes de valorisation retenus 37
d. Méthode de valorisation alternative 38
E. Gestion du capital 39
a. Fonds propres 39
1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres 39
2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital 39
3. Description des éléments de Fonds Propres S2 39
b. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR) 40
1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital 40
c. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée 41
d. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 41
e. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis 41
F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs) 42
S.02.01.01 – Bilan (€) 42
S.05.01.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (€) 44
S.17.01.01 – Provisions techniques non-vie (€) 45
S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (€) 46
S.23.01.01 - Fonds propres (€) 48
S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (€) 49
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie) (€) 50

Synthèse

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance aux biens ainsi que sur le marché de la protection juridique. Elle intervient presque exclusivement en B to B to C.

Ses principaux partenaires sont des assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, des institutions de prévoyance, des mutuelles, des courtiers.

Le chiffre d'affaires de Filassistance International s'élève à 76,9 M€ en 2025 en forte croissance par rapport à 2024 (+30,5%). Cette évolution est portée par l'internalisation des programmes de CNP Assurances et par le gain d'affaires nouvelles en modèle ouvert. En 2026, Filassistance International poursuivra ses objectifs de développement commercial au travers d'une optimisation de l'équipement de ses clients et partenaires.

Chiffres clés de Filassistance International

En K€	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires	58 955	76 930	30,5%
Résultat brut d'exploitation	7 174	6 802	-5,2%
Fonds Propres Eligibles à la couverture du SCR	50 616	53 448	5,6%
SCR	27 808	28 213	1,5%
Taux de couverture du SCR	182,0%	189,4%	+7,4 pts

Activité et résultats

Le résultat brut d'exploitation 2025 est en léger recul par rapport à 2024. L'année 2025 a été marquée par une forte hausse du chiffre d'affaires expliquée notamment par l'activité d'acceptation en réassurance de Filassistance.

La charge de sinistre est en croissance du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la sinistralité. Le ratio S/P atteint 45,3% en hausse de +6,3 pts par rapport à l'année dernière. Le résultat financier est quant à lui stable

Système de gouvernance

La direction générale de Filassistance International met en œuvre les orientations du conseil d'administration. Ces organes de gouvernance s'appuient sur les fonctions clés pour identifier et suivre la maîtrise des risques et la mise en œuvre des plans de remédiation éventuels.

Filassistance International applique les différents dispositifs de maîtrise des risques et les fait évoluer de façon qualitative pour assurer une gestion des risques optimale sur les différents segments (conformité S2, pilotage et maîtrise des risques opérationnels, gestion financière, …).
En 2025, Filassistance International a particulièrement renforcé le pilotage de la continuité de son activité et de ses différents indicateurs de service et financiers.

Filassistance a également renforcé la surveillance de ses actifs et ses contrôles dans le cadre de marchés financiers volatiles ainsi que le pilotage de sa trésorerie.

L'entreprise s'appuie également sur le processus ORSA qui constitue un élément important de pilotage de son besoin en capital dans le cadre des activités de l'entreprise.

Profil de risques

Le risque de souscription non-vie est le principal risque de Filassistance International. Le capital de solvabilité requis pour ce risque représente près de 73,0% du besoin en capital S2 avant diversification.

En 2025, le profil de risques de Filassistance International n'a pas changé et n'a pas subi d'orientation particulière. Le suivi du risque de souscription encadré par la politique de souscription est un élément essentiel de la gestion des risques au sein de Filassistance. Il est encadré par le comité d'engagement hebdomadaire et le comité de surveillance de portefeuille trimestriel qui permettent le suivi et l'analyse des risques techniques ainsi que la validation des engagements pris en termes de tarification.

Les conditions de souscription encadrées par la politique de souscription sont vérifiées lors des comités des engagements de Filassistance ou du Groupe CNP Assurances.
Dans le cadre des travaux du comité trimestriel de suivi de portefeuille (suivi du risque de souscription), plusieurs renégociations tarifaires ont été menées en 2025 pour ramener lesdits contrats à l'équilibre technique.

Au niveau de la gestion des actifs, Filassistance a poursuivi le pilotage strict de ses actifs avec un suivi spécifique de son niveau de trésorerie. En effet l'entreprise s'assure régulièrement de l'adéquation du niveau de trésorerie avec ses engagements. Dans ce cadre Filassistance a défini un seuil d'alerte de son niveau de trésorerie. A fin décembre 2025, cet indicateur se situe à un niveau satisfaisant (trois fois supérieur à son niveau d'alerte).
Filassistance s'assure également de l'adéquation de ses actifs. L'allocation de ses actifs est pilotée dans le cadre des normes définies avec CNP Assurances et est validée lors du comité d'allocation stratégique qui s'est tenu en en novembre 2025.

Filassistance a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion des risques opérationnels. Conformément aux attentes du Groupe, Filassistance a effectué deux campagnes d'auto-évaluation de contrôles de premier niveau avec la réalisation de tests de fiabilité et revues qualité. Des plans de remédiation sont ouverts à la fois en couverture des contrôles défaillants ainsi qu'en correction des incidents détectés. L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'un suivi par le contrôle interne de Filassistance et du Groupe via des reporting trimestriels, par un comité de risque opérationnel et de contrôle interne (CROCI) une fois par an.

Enfin, Filassistance a mandaté un audit sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT) qui a débuté fin 2025. Depuis fin 2021, Filassistance a répondu à plusieurs audits (audit Groupe ou audit Filassistance) qui ont concerné plusieurs thématiques : la sécurité des systèmes d'information, la lutte anti-fraude et corruption, la tarification, le pilotage des activités commerciales et le traitement et la gestion des réclamations.

L'ensemble des recommandations de ces audits font l'objet d'un suivi au niveau de Filassistance par la Gestion des Risques.

Valorisation des actifs et des passifs

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel de Filassistance International est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le conseil d'administration. Les principales méthodes et hypothèses retenues sont présentées dans la section D.

A l'actif, cette valorisation s'appuie dès que cela est pertinent sur la valorisation réalisée dans le cadre de la constitution du bilan IFRS, bilan qui rentre dans le périmètre d'audit annuel des commissaires aux comptes du groupe CNP Assurances.

Taux de couverture du capital de solvabilité requis (*Solvency capital Requirement* ou SCR)

Le taux de couverture Solvabilité 2 du SCR de Filassistance International est de 189,4% au 31 décembre 2025 en hausse de 7,4 pts de pourcentage par rapport à fin 2024. Cette hausse se décompose en une augmentation des fonds propres éligibles (+2,8 M€ par rapport à 2024) tempérée par de la hausse du SCR (+0,4 M€) par rapport à 2024.

Cela s'explique principalement par une hausse du risque de souscription non-vie (+ 1,5 M€) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires ainsi que du SCR marché. En contrepartie il existe à fin 2025 par rapport à 2024 une baisse importante de l'ajustement pour impôts (LAC DT) du fait de la reconnaissance d'impôts différés actifs en lien avec des bénéfices futures sur affaires nouvelles.

Le minimum de capital requis pour Filassistance International est de 9,0 M€ au 31 décembre 2025. Le taux de couverture du MCR est ainsi de 592,6% au 31 décembre 2025.

A. Activité et résultats

a. Activité

1. Renseignement à caractère général

Dénomination, siège social, n° RCS et code APE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL
108, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD Cedex4

433 012 689 RCS Nanterre – APE : 6512 Z

Forme juridique

Filassistance International, Société Anonyme, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 100 000 €.

Législation

Filassistance International est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance.

2. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes de Filassistance International	Date début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
KPMG ***Tour Eqho*** ***2 avenue Gambetta*** ***92066 Paris La défense*** ***représenté par M. Anthony Baillet***	Exercice 2025	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030

3. Actionnariat

Filassistance International est une société anonyme régie par le Code des assurances, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), détenue à 100% par la société ASSURISTANCE SAS, société holding au sens de l'article 212 de la Directive 2009/138/CE, elle-même détenue à 100 % par CNP ASSURANCES SA.

4. Liste des filiales et participations

Filassistance International détient une participation dans le GIE Civis qui est constituée sans capital, ce qui explique l'absence de pourcentage de participation pour le lien concerné. Elle détient par ailleurs des participations minoritaires dans SAS Domus, dans International Assistance Groupe et dans Filassistance International Services

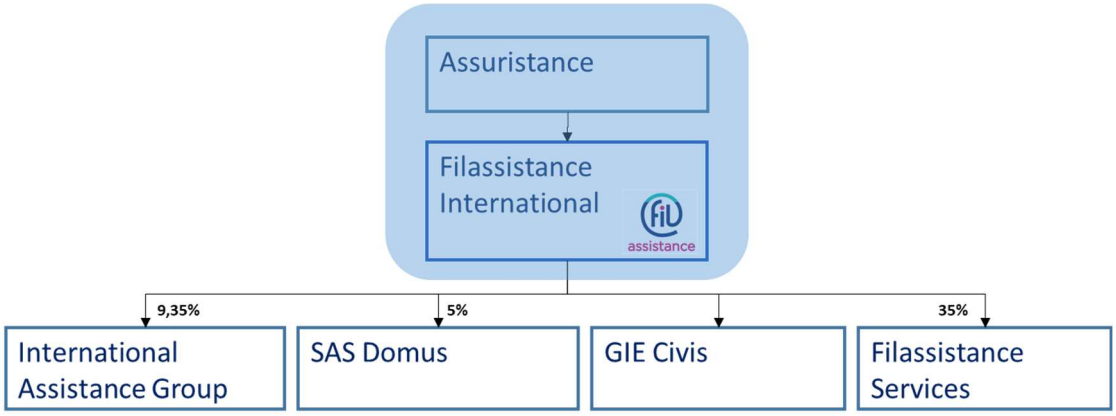

5. Faits marquants sur l'exercice 2025

En 2025, Filassistance a mené et a poursuivi différentes actions sur ses deux axes prioritaires dans une vision stratégique du développement de l'entreprise.

Filassistance a continué de prioriser son mouvement de digitalisation et a poursuivi ses projets de transformation. Ils impactent les processus métiers, les outils et l'offre de service de Filassistance. L'entreprise continue d'investir prioritairement dans la modernisation de ses outils pour améliorer leur performance aussi bien à destination de ses collaborateurs que de ses clients. Il s'agit notamment :

- D'optimiser la plateforme digitale pour améliorer l'expérience utilisateur et faciliter la gestion des dossiers administratifs pour ses bénéficiaires,
- Créer un extranet partenaire pour leur permettre d'accéder aux statistiques de leur contrat
- De la mise en production d'un outil de planification permettant de dimensionner et prévoir les volumes et ressources nécessaires,
- De la rationalisation des process métiers et l'intensification des formations.

Le second axe stratégique de Filassistance, orienté sur le développement commercial et la maîtrise des indicateurs financiers, reste un enjeu prioritaire.

La systématisation des comités de pilotage entre Filassistance et ses partenaires permet d'identifier les axes de développement et d'amélioration de la qualité de service afin de mieux répondre aux besoins des clients dans un marché concurrentiel et à la recherche de la maîtrise des coûts d'assurance.

Dans le cadre de son activité commerciale, Filassistance renforce son équipe commerciale avec des outils d'aide à la constitution d'offres améliorant le processus de souscription.

Concernant le dispositif de gestion des risques, celui-ci a été renforcé en 2025, au regard notamment des actions suivantes :

- Un renforcement du dispositif de sous-traitance et en particulier un suivi plus strict de nos prestations externalisées considérées comme « critiques ou importantes – PCI »,
- La restitution d'un audit opérationnel chez notre principal délégataire de gestion
- La mise en place d'un suivi plus appuyé sur le dispositif de gestion des incidents, plans d'actions et recommandations d'audit,
- La mise en place de contrôle de second niveau sur notre activité « cœur » de métier à savoir nos plateaux d'assistance,
- Un renforcement du dispositif de gestion de crise / continuité d'activité (dont notamment la réalisation de deux exercices de gestion de crise, une revue complète de notre dispositif de gestion de crise, actualisation du BIA…),
- La mise en place d'indicateurs de risque – KRI.

6. Activités de la compagnie

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance automobile ainsi que sur le marché de la Protection Juridique. Son offre de services est distribuée dans un schéma B to B to C. Les principaux partenaires sont constitués d'assureurs, de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtier.

b. Résultats de souscription

1. Analyse du chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires de Filassistance International s'élève à 76,9 M€ en hausse de 30,5% par rapport à 2024.

Filassistance a poursuivi un pilotage détaillé de son portefeuille de contrat afin de mettre en place les augmentations tarifaires nécessaires sur les contrats à forte sinistralité.

	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	58 955	76 930	30,5%

2. Analyse du résultat

Le résultat avant impôts s'élève ainsi à 6 802 K€, en baisse de 5,2% par rapport à 2024.

	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	58 955	76 930	+30,5%
Résultat brut d'exploitation (k€)	7 174	6 802	-5,2 %

c. Résultats des investissements

1. Description du portefeuille d'actifs

Le portefeuille d'actifs est constitué très majoritairement de produits de taux à fin décembre 2025.

La valeur des placements (comprenant obligations, fonds et trésorerie) au 31 décembre 2025 s'élève à 79,0 M€ dont un volume de trésorerie à fin 2025 est de 22,8 M€.

La composition du portefeuille de Filassistance International est présentée dans le tableau ci-dessous (pour les fonds) :

Répartition des placements financiers en fin d'exercice (valeur d'achat)	Fin Décembre 2025	Fin Décembre 2024
Désignation		
Obligations	86%	86%
FCP Actions	0,0%	0,0%
FCP Taux	14%	11%
FCP Mixte	0%	3%

Total Général	100%	100%

2. Produits et charges générés par les investissements

Le résultat financier 2025 atteint 1,7 M€ pour une valeur des placements de 79,0 M€ à fin 2025. Le résultat financier est stable par rapport à 2024 comme détaillé ci-après

Résultat financier		
Produits financiers	2024	2025
Revenus sur obligations	1 086	1 102
Plus value sur cessions	606	654
Autres produits financiers	115	116
TOTAL Produits financiers	1807	1872
Charges financières	2024	2025
Frais financiers	8	8
Moins value sur cessions	0	13
Surcote sur obligation	169	171
Autres charges financières	8	10
TOTAL Charges financières	185	202
Résultat financier	1 623	1670

d. Résultat des autres activités

Filassistance International n'a pas eu d'autres produits et dépenses sur la période.

B. Système de gouvernance

a. Informations sur le système de gouvernance

1. *Organisation des pouvoirs*

La structure de gouvernance adoptée par Filassistance International répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale.

1.1. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 3 membres. Il est présidé par le Président Directeur Général.

Le conseil d'administration de Filassistance International est assisté par un comité d'audit et des risques composé de 2 membres.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2025 a été approuvé par le conseil d'administration le 26 mars 2026.

1.1.1. Principales missions et responsabilités du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 2 fois par an. Il arrête les comptes annuels de Filassistance International et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil.
Le conseil valide le rapport ORSA, les rapports de risques (RSR, actuariel) et le rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.2. Le président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Filassistance International élit parmi ses membres un Président, et fixe la durée de son mandat, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Président représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.1.3. Le directeur général

Le Conseil d'Administration de Filassistance International a décidé d'opter pour le régime unifié entre Présidence et Direction Générale et a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président Directeur Général ainsi qu'un Directeur Général Délégué (DGD) depuis le 1er janvier 2016.

Le Président Directeur Général est investi des « … pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Président Directeur Général de Filassistance International n'est pas lié à la société par un contrat de travail.

Conformément à la règlementation dite « Solvabilité 2 » et aux statuts de la société, la société est dotée des deux personnes physiques, en charge de la direction effective de l'entreprise (articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances).

Outre le Président Directeur Général, dirigeant effectif, le Directeur Général Délégué (DGD) a de plein droit le statut de dirigeant effectif conformément à l'article R.322-168 du Code des assurances.

En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration accorde au Directeur Général Délégué le pouvoir d'intervenir conjointement avec la Direction Générale dans toute décision significative de l'entreprise, avant que cette décision ne soit mise en œuvre, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Gestion financière de la société,
- Mise en place d'offres ou contrats requérant une extension de l'agrément de la société,
- Embauche et licenciement des membres du comité de direction,
- Choix des responsables des fonctions clés,
- Communication externe.

Vis-à-vis des tiers, le Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Les fonctions clés

Conformément à l'article L.354-1 du Codes des Assurances, Filassistance International dispose de 4 fonctions clés. Les fonctions clés gestion des risques et vérification de la conformité sont rattachées à la direction générale. Les autres fonctions clés (actuariat, audit) sont externalisées auprès du groupe CNP Assurances.

La fonction gestion des risques, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B3, est portée par le responsable de la gestion des risques, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques de Filassistance International. Elle a pour objectif de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques au travers, par exemple, de la politique de souscription ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction de vérification de la conformité, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B5, est porté par le directeur juridique et conformité de Filassistance International. Elle identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines de : déontologie professionnelle et éthique (confidentialité, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats) ; conformité des produits et contrats ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude externe et interne.

La fonction actuarielle, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B7, est exercée par délégation par la direction technique de CNP Assurances. Ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques ; l'émission d'avis sur la politique de souscription et les dispositions en matière de réassurance ; et une participation au dispositif de gestion des risques.

La fonction d'audit interne, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B6, est déléguée à la Direction de l'audit interne de CNP Assurances. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité. Elle contribue également à la préparation du plan d'audit de Filassistance International.

3. Systèmes de délégation

Le système de délégations de pouvoir de Filassistance International repose sur une délégation opérée par le président directeur général. Il transfère une partie de ses pouvoirs et responsabilités aux directeurs lui étant rattachés, parmi

lesquels figurent en 1er lieu le directeur général délégué et les membres du comité de direction.

Les délégations de pouvoirs permettent de répondre à :

- des besoins d'organisation
- des besoins opérationnels
- des exigences de sécurité : en particulier en formalisant les limites du délégataire

Le système de délégations de pouvoir participe au bon fonctionnement de la gouvernance et à son contrôle.

4. Organigramme de la compagnie

La société est représentée par son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué. L'organigramme ci-dessous illustre l'organisation fonctionnelle de Filassistance International.

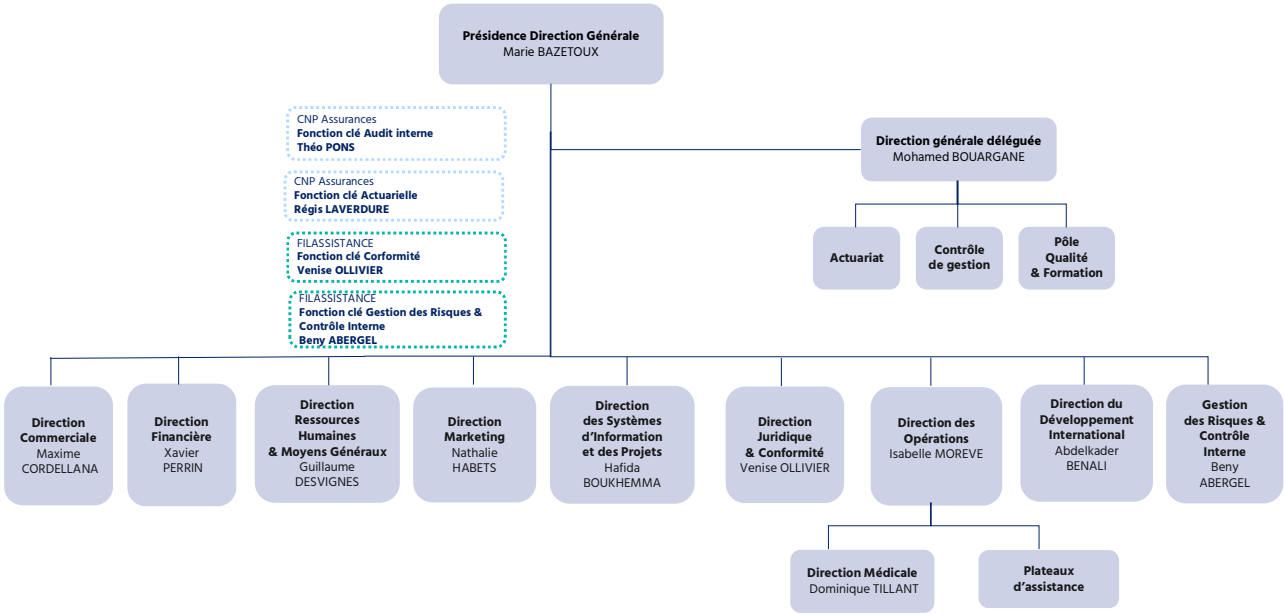

5. Changement important du système de gouvernance survenu sur la période

Pas de modification du système de gouvernance durant la période.

5.1. Dispositif de rémunération

5.1.1. Principes de la politique de rémunération applicable aux salariés de Filassistance International

S'agissant des salariés, la rémunération est définie en fonction de la classification et le salaire minimum de chaque catégorie prévue par la Convention Collective Nationale des sociétés d'assistance. Elle inclut pour certaines catégories et fonctions, une part variable déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

❖ **Un salaire fixe**

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale dans le cadre de la négociation annuelle

- à une mesure individuelle d'augmentation qui intervient sur proposition du management, en lien avec l'entretien annuel d'appréciation
- au changement de catégorie pour les chargés d'assistance en lien avec leur ancienneté

❖ **Un système de rémunération variable**

La part variable rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi la culture autour des objectifs annuels centrés sur la performance.

L'éligibilité d'une rémunération à une part variable est déterminée en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste.

❖ **Une rétribution variable collective : intéressement, participation**

Des dispositifs d'intéressement et de participation existent au sein de Filassistance International, ils permettent de partager les résultats, de développer le sentiment d'appartenance à l'entité et d'inciter au travail collectif.

5.1.2. Dispositif de rémunération des mandataires sociaux

Les administrateurs de Filassistance International ne perçoivent pas de jetons de présence conformément aux politiques internes de CNP Assurances et SwissLife qui écartent ce type de rémunération pour leurs salariés titulaires d'un mandat d'administrateur.

b. Exigence de compétence et d'honorabilité

1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

1.1.1. Administrateurs et dirigeants effectifs

Filassistance International s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration d'une entreprise d'assurance, à savoir, des compétences en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

S'agissant des dirigeants effectifs dont la nomination est requise par le conseil d'administration, le leur nomination est soumise au « Comité Honorabilité et Compétence » ou « COHC » du Groupe CNP Assurances », lequel est chargé d'examiner les dossiers de candidatures et d'émettre un avis sur la base d'un dossier d'honorabilité et de compétence constitué par la DRH de Filassistance internationale et attestant que le candidat dispose de l'aptitude, des connaissances et de l'expertise nécessaires pour diriger de manière effective l'entreprise.

1.1.2. Fonctions clés

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction clé sont examinées au regard :

- des diplômes obtenus
- des formations spécifiques à Solvabilité 2
- des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou

encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée. Une expérience professionnelle significative de l'ordre de dix ans. Dans tous les cas il est procédé à un examen attentif des tâches et missions qui lui ont été confiées lors de ses précédentes expériences professionnelles

- des compétences transversales (vision globale, capacité d'analyse et de synthèse, capacité de vulgarisation, pédagogie…)
- des aptitudes comportementales (autorité, management, sens des responsabilités…)
- de l'honorabilité

2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité

Conformément aux exigences du groupe CNP Assurances, toute désignation d'un responsable fonction clé chez Filassistance International fait nécessairement l'objet d'une étude préalable et d'une validation au sein du comité compétences et honorabilité (COCH) du groupe CNP Assurances.

Les qualifications, connaissances et expériences des collaborateurs sont vérifiées lors de leur embauche (copie des diplômes demandées, validation des connaissances et des expériences par des entretiens avec la Direction des Ressources Humaines, avec le responsable hiérarchique et éventuellement avec le PDG et le DGD pour les fonctions importantes).

La nomination d'un responsable fonction clé est soumise à l'avis préalable du COHC de CNP Assurances sur la base d'un dossier Honorabilité et Compétence constitué par la DRH de Filassistance

Les compétences sont mises à jour et développées dans le cadre du plan de formation annuel alimenté par les souhaits de formation exprimés par les salariés et leurs responsables et formalisés à l'occasion des entretiens d'évaluation.

D'autre part, conformément aux orientations de l'EIOPA, l'honorabilité des personnes exerçant une « fonction clé » est appréciée par l'obtention d'un casier judiciaire (ou tout document officiel équivalent) vierge d'un certain nombre de crimes et délits comme banqueroute, escroquerie, abus de confiance.

Enfin, conformément à l'instruction n°2018-I-09 de l'ACPR, les nominations et renouvellements des 4 responsables fonctions clés donnent lieu à notification à l'ACPR.

c. Système de gestion des risques

1. Principes de gestion des risques

Au cœur de la directive prudentielle Solvabilité 2, le pilier 2 exige des compagnies d'assurances de mettre en place un système de gestion des risques et notamment de réaliser une évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité.

Dans ce cadre Filassistance International a mis en place une démarche de gestion des risques adaptée en application du principe de proportionnalité. Cette démarche a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus de l'entreprise avec la mobilisation des collaborateurs pour la maîtrise des risques afin de préserver la valeur de la société.

Filassistance International définit une politique de gestion des risques qui a pour objet de décrire le cadre et le processus de cette gestion. Elle est validée par le conseil d'administration.

2. Cadre du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

La fonction gestion des risques assure et anime la gestion des risques au sein de l'entreprise et des métiers qui la composent.

3. Dispositif général de gestion des risques

3.1. Activités et processus de gestion des risques

Filassistance International identifie les principaux risques auxquels elle fait face en définissant une cartographie de ces risques dans le cadre notamment des activités de contrôle interne.

Par ailleurs le processus de gestion des risques est organisé comme suit :

- Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques en matière de gestion des risques et valide l'appétence aux risques et ses déclinaisons annuelles.
- La Direction Générale est responsable du dispositif de gestion des risques.
- Le Comité des Risques interne pilote le dispositif. Le comité se réunit trimestriellement.
- La gestion des risques s'appuie sur le dispositif général de contrôle organisé sur plusieurs niveaux :
    - des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences. Le dispositif de gestion des risques opérationnels (gestion des incidents et contrôle permanent) est désormais en production : il s'assure de l'identification des risques et de leur couverture ainsi que du suivi des plans de remédiation mis en place dans ce cadre.
    - un deuxième niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 sur les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle). Le contrôle permanent et la gestion des incidents sont gérés dans l'outil Groupe et son utilisation par les métiers est mise en place sur l'ensemble des périmètres de l'entreprise. Le contrôle interne anime l'ensemble du dispositif (évaluation des risques et contrôles, gestion des incidents, formation, accompagnement des métiers, suivi des plans d'actions, …)
    - un troisième niveau de contrôle assuré par la fonction clé audit interne

3.2. Gouvernance

3.2.1. La comitologie

Filassistance International a mis en place différents comités dans le cadre de la maîtrise des risques. Le comité des risques (trimestriel) est ainsi notamment chargé de la surveillance globale des risques. Les risques de souscription et de renouvellement quant à eux sont gérés dans le cadre du comité d'engagement qui se réunit de façon hebdomadaire. Le suivi de la sinistralité des portefeuilles de contrats est assuré au niveau du comité de surveillance du portefeuille qui se réunit tous les trimestres.

Par ailleurs un comité risques opérationnels et contrôle interne est mis en place. Il a pour but le suivi des résultats du contrôle permanent et de la gestion des risques opérationnels

Au niveau du groupe CNP Assurances, Filassistance International peut être amenée à présenter, dans le cadre des dispositions de la politique de souscription, des dossiers de tarification en comité d'engagements groupe. Par ailleurs, Filassistance International peut être amenée à présenter en lien avec les demandes du groupe un état des risques techniques au Comité Technique des Métiers d'Assurance.

3.2.2. Suivi des risques opérationnels

L'organisation générale du dispositif de gestion des risques opérationnels de Filassistance International est adaptée à la nature des risques, à la complexité des opérations (opérations d'assistance principalement), ainsi qu'à la taille de Filassistance International, selon le principe de proportionnalité.
Les directions opérationnelles sont responsables de la maîtrise des risques opérationnels. Elles mettent en place le dispositif de gestion des risques en déclinant les méthodes et outils définis par Filassistance International.

Le contrôle interne assure la cohérence globale (méthodes, vision consolidée) du dispositif et anime l'ensemble du dispositif auprès des métiers et met en place les reporting vers la fonction gestion des risques, la direction générale et le groupe CNP Assurances.

Le contrôle interne assure en particulier :

- La cohérence globale du dispositif de gestion des risques opérationnels
- La collecte et l'analyse des incidents
- L'animation du dispositif auprès des métiers (suivi des actions de remédiation, …)
- Le lancement des campagnes d'autoévaluation et l'analyse des résultats
- La cotation des risques résiduels
- Le déploiement du dispositif à l'ensemble des métiers de l'entreprise et des processus sous-jacents
- La relation avec le groupe CNP Assurances afin de garantir la cohérence du dispositif avec les normes du Groupe
- L'établissement des reporting en lien avec la gestion des risques opérationnels

3.3. Normes et politiques

La gestion des risques dans le respect des directives solvabilité 2 est régie par des politiques. L'ensemble des politiques ont fait l'objet d'une validation durant les différents conseils d'administration de l'année 2025, parmi lesquelles on distingue notamment :

- La politique de gestion des investissements,
- La politique ALM et gestion du risque de liquidité,
- La politique de valorisation des actifs et des passifs autres que les provisions techniques,
- La politique de souscription
- La politique de réassurance

3.4. Reporting

De manière annuelle, Filassistance International produit le rapport ORSA.

d. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

1. Présentation du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques. Il vise à permettre :

La mise en œuvre d'une stratégie de risque au moyen d'une part de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de gestion des risques (notamment souscription et investissement) et d'autre part d'analyses d'impacts préalables à toute prise de décision stratégique susceptible d'affecter le profil de risque, parmi lesquelles :

- Des décisions stratégiques courantes pour lesquelles l'ORSA est pris en compte :
  - A un niveau « macro » : les définitions du cadre de projection, du plan moyen terme de gestion du capital, de l'allocation stratégique des actifs et des couvertures financières sont réalisées dans le cadre du processus de projection ORSA et sont basées notamment sur une analyse d'impact ORSA
  - A un niveau plus fin : les lancements de produits, évolutions de produits, réponses à appel d'offres sont décidées notamment sur base d'une analyse de rentabilité rapportée au capital ORSA. Les décisions d'investissements prennent également en compte l'impact sur le capital ORSA des produits financiers.

- Des décisions stratégiques ponctuelles, ou tout événement impactant significativement le profil de risque de Filassistance International tel que des acquisitions ou cessions d'activité assurantielle et le lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits majeurs

- Le respect permanent de l'appétence aux risques au moyen d'un suivi régulier de l'activité au travers d'indicateurs de risques et de revues d'activités. Les résultats de ce processus ORSA sont synthétisés dans le rapport ORSA sur une base annuelle.

2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité

Le conseil d'administration de Filassistance International a défini et formalisé son appétence aux risques qui gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de Filassistance International.

Cette appétence se traduit par la nécessité que le besoin en capital ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques à l'horizon du plan stratégique. Les aléas défavorables pris en compte cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels Filassistance International est exposé. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter de la stabilité, indispensable pour le pilotage à moyen terme de la solvabilité de Filassistance International.

Le calibrage du stress technique se base sur du jugement d'experts.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation intègrent des facteurs de risques propres à Filassistance International au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.
Le BGS intègre les prévisions macro-économiques et les perspectives de développement des activités de Filassistance International définies sur l'horizon des projections. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et des éléments de besoin en capital réglementaire les plus défavorables sur l'horizon des projections suite à l'application des scénarios de stress. D'un point de vue calculatoire, le niveau du Besoin Global de Solvabilité est déterminé de la manière suivante :

- Chacun des risques principaux auxquels est soumis l'entreprise fait l'objet d'un calibrage de niveau choqué ;
- Les chocs sont ensuite appliqués sur le scénario central de projection du Business Plan, sur chaque année de projection.

L'ensemble des risques présentés dans la nomenclature des risques ne donne pas nécessairement lieu à la détermination d'une charge en capital dans le cadre des calculs de Besoin Global de Solvabilité.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de Filassistance International est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ainsi l'évaluation du BGS intègre de manière prospective les risques propres à Filassistance International par la prise en compte de son plan d'affaires et de l'appétence aux risques à l'horizon du plan. Le budget de risques alloué à l'ensemble des activités de l'entreprise, correspond au montant de ses fonds propres. L'évolution du budget de risques est fonction de la politique de distribution des dividendes qui est décidée par les actionnaires de Filassistance International.

3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité

Chaque année, lors de l'élaboration du budget (de septembre à octobre), s'inscrivant dans le processus de planification stratégique, l'évaluation est établie sur la base du cadre d'appétence aux risques définie par le conseil d'administration.

Elle fait l'objet d'un rapport validé par le conseil d'administration.

Dans les cas exceptionnels de modification du profil de risque ou d'orientation stratégique, il peut être décidé d'effectuer une nouvelle campagne d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité. Ci-dessous, la liste non exhaustive d'éléments susceptibles de déclencher une nouvelle évaluation :

- Changement majeur dans les orientations stratégiques remettant en cause les indicateurs de risques
- Modification notable de la structure du portefeuille d'actifs ou des passifs
- Modification du contexte macro-économique
- Changement significatif de la réglementation

e. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité

1. Système de contrôle interne

1.1. Description générale de la politique de contrôle interne

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le Conseil d'Administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

Le dispositif de contrôle interne tel qu'il existe aujourd'hui dans les différentes directions de Filassistance International, permet le suivi de la maîtrise du risque opérationnel tant par les moyens humains (contributeurs) que par un outil informatique de gestion des risques opérationnels (Nomos) mis à disposition par le groupe CNP Assurances

1.2. Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est animé par le Contrôle Interne rattaché au Responsable de la Gestion des Risques. Ce dispositif consiste en une démarche continue de coordination auprès des métiers et d'évaluation des contrôles et des risques au sein des processus d'activité.

Il repose sur deux éléments essentiels :

- Le **référentiel des processus** incluant la description de l'enchaînement des activités pour chaque direction/service.

- La **nomenclature des risques opérationnels** de l'entreprise mettant en exergue les principaux risques sur lesquels le contrôle interne intervient en priorité. Une refonte de la cartographie des risques a été mise en œuvre afin d'intégrer la notion de « contrôles et risques clés » dans la démarche, conformément aux attentes du Groupe.

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques unitaires des processus. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du processus. Il est composé de risques et contrôles clés identifiés par l'encadrement exécutif via une approche top-down et des risques contrôles non-clés identifiés par les métiers via une approche Bottom-up.

Il fait intervenir les directions opérationnelles (ou métiers) et l'équipe du contrôle interne qui a la charge de l'animer. Sur la base de ces risques et contrôles identifiés, le contrôle permanent se déroule suivant un cycle d'évaluation comprenant quatre étapes successives :

4 étapes du cycle d'évaluation du Contrôle Permanent

Dans un souci d'appropriation par les métiers, l'évaluation de la maîtrise des risques repose sur une autoévaluation des métiers sur les contrôles réalisés au fil de l'eau et sur des tests réalisés par les équipes du contrôle interne :

L'autoévaluation des contrôles : Elle est réalisée par les opérationnels grâce à un questionnaire standardisé pour évaluer la couverture du risque et portant sur trois thèmes principaux, notamment sur le niveau de preuve, documentation et de formalisation des contrôles.

- **Les tests sur les contrôles** : Au-delà d'une vérification de cohérence, des tests sont menés chaque année par le contrôle Interne sur un échantillon de contrôles autoévalués. Ils consistent en une certification des informations de l'autoévaluation visant à vérifier que chaque contrôle a été évalué conformément à la réalité.

- **La cotation des risques** : La cotation est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence, évaluée selon une échelle à quatre niveaux : Critique, Majeur, Modéré, Mineur. Le niveau du risque inhérent est la mesure de l'exposition au risque en l'absence de tout dispositif de contrôle. Le niveau de risque résiduel est celui du risque après prise en compte des éventuels incidents survenus au cours de l'exercice, de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place.

- **Les actions d'amélioration des contrôles** : Les actions concernant des contrôles défaillants font l'objet d'une définition par le métier. La mise en place de ces actions peut être concertée, si nécessaire, avec les équipes du contrôle interne (cadre méthodologique, objectifs, niveau de priorisation).

Moyens matériels alloués au Contrôle Interne :

L'animation du système de maîtrise des risques de Filassistance International et du groupe CNP Assurances s'appuie sur un outil Nomos, qui constitue le socle d'animation du dispositif de maîtrise des risques via des modules dédiés au contrôle permanent :

- Cartographie des risques ;
- Plans d'actions ;
- Déclarations des incidents opérationnels ;
- Plans de contrôles ;
- Indicateurs de suivi des risques-clés ;

L'architecture de l'outil permet d'assurer la complémentarité, mais aussi l'étanchéité nécessaire à l'indépendance de ces niveaux de contrôle.

1.3. Reporting

Le pilotage global de la maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur le comité des risques opérationnels et du contrôle interne (CROCI).

Le CROCI a pour rôle de s'assurer de l'efficacité et de la complétude des contrôles mis en œuvre pour couvrir les risques liés aux activités exercées par les diverses entités de l'entreprise. Il fait le bilan de la gestion des risques opérationnels (contrôle interne et gestion des incidents opérationnels) et s'assure de la mise en œuvre et de l'avancée des plans de remédiation.

2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction conformité, qui était portée par la Directrice de la conformité du Groupe CNP Assurances, actionnaire majoritaire de Filassistance International, a été internalisée en 2020 au sein de Filassistance International. Elle est désormais de la responsabilité de la Directrice Juridique et Conformité.

La mise en conformité réglementaire de Filassistance International a continué durant cette année (mise à jour des politiques, formation des personnels, …).

2.1.1. Positionnement de la direction conformité

Le déploiement et la mise en œuvre opérationnels de la conformité au sein de Filassistance International est assumée par la direction conformité, laquelle opère en étroite collaboration avec la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Dans ce cadre la direction de la conformité de Filassistance International, outre les ressources qui lui sont propres, peut, pour mener à bien ses missions, s'appuyer sur les différents départements de la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Par ailleurs, elle bénéficie en plus de la veille qu'elle met en œuvre d'une information régulière grâce aux différents groupes de travail spécifiques appelés « filières » organisés par la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Enfin, en participant à la commission juridique de l'Union Des Assisteurs (UDA) comprenant l'ensemble des sociétés d'assistance du marché, la direction conformité de Filassistance International échange sur les pratiques mises en œuvre par ces dernières.

2.1.2. Missions et activité de la direction conformité en 2025

En 2025, la direction conformité de Filassistance International a poursuivi le déploiement des différents chantiers liés à la Conformité dans le cadre des activités de l'entreprise.

1. **Protection des données personnelles**

Campagne de revue des Fiches de traitement / PIA :

- La campagne de revue des FT/PIA, lancée en avril, s'est achevée en octobre 2025. 40 FT/PIA ont été revus, et 10 nouveaux FT/PIA ont été formalisés, soit un total de 26 fiches de traitement et 24 PIA.
- Les plans d'actions issus de cette campagne seront déployés et traités au cours du S2 2026.

Suivi des tableaux d'accountability :

- Suivi des deux tableaux d'accountability : le tableau de qualification des tiers et celui relatif au suivi des mentions contractuelles.
- Une refonte de ces tableaux est prévue au S2 2026, afin de tenir compte du changement des outils de suivi et de mise à jour déployés par le service DPO de CNP.

2. **Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) :**

Missions déployées par CNP Assurances :

- Contrôle permanent de 2ème niveau par la DRG de juillet à octobre 2025
- Audit interne initialement prévu du 01/09/2025 au 31/12/2025, prolongé jusqu'en avril 2026

Travaux réalisés :

- Mise à jour de la politique LCB-FT en décembre 2025.
- Mise en place d'une cartographie Sanction Financière (phase 1 : novembre-décembre = ateliers de travail avec la DCG)
- Filassistance a déployé un dispositif interne qui compare nos bases de données bénéficiaires et prestataires avec les listes utilisées et mises à jour par CNP Assurance. Ce processus de criblage, réalisé quotidiennement, génère des fichiers de Matching qui sont ensuite vérifiés à l'aide des données de la plateforme Dow Jones Risk & Compliance.
- Filassistance effectue un contrôle de ses tiers en les soumettant à un screening via l'outil Indue D. Aucun résultat de ce screening n'a conduit à la rupture des relations commerciales avec les tiers.

3. **Formations** :

Pour l'année 2025, FILASSISTANCE a diffusé un programme de formations obligatoires, construit autour de deux piliers :

- Un ensemble de modules de formations réglementaires « Groupe » diffusés en e-learning à l'ensemble des collaborateurs (Code de conduite, Conflits d'intérêts, LCB-FT, Corruption)
- Un programme de formation continue obligatoire d'une durée de 15 heures, conforme aux exigences de la DDA, diffusé en e-learning via le site de l'organisme de formation (ESSYCA) aux collaborateurs affectés à l'activité de distribution d'assurance (commerciaux + back-office commercial).

f. Fonction d'audit interne

La fonction clé audit interne de Filassistance International est portée par un collaborateur de la direction de l'audit interne de CNP Assurances. Un plan d'audit propre à l'entité est réalisé et validé par le conseil d'administration après présentation au comité d'audit et des risques.

La politique d'audit interne ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de Filassistance International après présentation au comité d'audit et des risques.

Elle présente notamment :

- Les objectifs de la fonction audit interne
- La position de l'audit interne dans le dispositif de gestion des risques de l'entreprise
- Les modalités de conduite des missions d'audit
- Les droits et devoirs des auditeurs et des audités

1. Cadre organisationnel

Les activités de l'audit interne sont certifiées par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et répondent au référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI), issu des Normes Internationales d'audit Interne de l'IIA. A ce titre, l'évaluation externe des pratiques de l'audit interne est assurée par « IFACI Certification » qui réalise un suivi annuel et un audit de certification tous les trois ans.

Le périmètre de l'audit interne couvre les activités et processus de l'entreprise. Ce périmètre inclut également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

Le responsable de l'audit interne :

- Rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux au président directeur général de Filassistance International, il est placé sous l'autorité du directeur de l'audit interne de CNP Assurances ;
- Exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2 et n'exerce aucune autre fonction clé ;
- Rapporte périodiquement (au moins annuellement) au conseil d'administration de Filassistance International. Il lui présente pour approbation, sa politique d'audit, son plan d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé ;
- Tient à la disposition du comité d'audit et des risques les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

3. Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel

- *Construction de l'univers d'audit*

L'univers d'audit est constitué des risques inhérents aux activités de FILASSISTANCE.

Les risques sont évalués en 4 niveaux, de critique à faible, et sont répertoriés dans la cartographie des risques, placée sous la responsabilité de la Direction des risques.

Les risques constituent les objets d'audit à couvrir sur une période de 5 ans.

Pour établir le plan d'audit de l'année n, l'univers d'audit est alors réduit des risques inhérents couverts par les missions d'audit des quatre années précédentes.

Les objets d'audit restant ainsi à couvrir dans le cadre du cycle quinquennal sont priorisés en fonction de leur cotation et des travaux d'audit qui ont pu être menés par des audits externes.

Les objets d'audit peuvent être complétés, notamment, avec les risques identifiés par les dirigeants et les instances de gouvernance de FILASSISTANCE, les orientations stratégiques de l'entreprise et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ainsi le plan d'audit, prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

- *Finalisation et validation du plan d'audit*

La finalisation et la validation du plan d'audit se fait au travers des étapes suivantes :

- Coordination avec la Direction de l'audit groupe de CNP Assurances,
- Présentation à la Direction Générale et au président du conseil d'administration de FILASSISTANCE, au directeur général du groupe CNP Assurances puis au président du conseil d'administration, au comité exécutif,
- Présentation au comité d'audit et des risques avant présentation pour approbation au conseil d'administration du groupe CNP Assurances,
- Présentation au comité d'audit et des risques avant présentation pour approbation au conseil d'administration de l'entité FILASSISTANCE.

A chaque étape, les éventuelles remarques sont prises en compte. Les éventuels arbitrages opérés dans l'exercice sont explicités dans le cadre du bilan annuel présenté au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration de FILASSISTANCE.

4. Bilan d'activité de l'année

Le responsable de la fonction clé d'audit présente au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration de l'entité le bilan de ses activités. Il met en évidence :

- Les missions d'audit réalisé au cours de l'exercice et les éventuels arbitrages opérés ;
- Les principaux constats relevés, les principales recommandations émises et les plans d'action associés y compris les délais de mis en œuvre prévus et les responsables de mis en œuvre ;
- Le résultat du suivi des recommandations explicitant leur statut au regard de l'avancement des plans d'actions liés aux principaux points d'audit relevés.

A fin 2025, l'audit interne a émis un rapport de mission (intégré au plan d'audit 2024) sur l'audit sur le processus de

gestion des réclamations.
Un second rapport d'audit sur la LCB FT et S&E au titre du plan d'audit 2025 n'est pas encore émis à fin 2025.

La fonction audit interne de Filassistance a suivi tout au long de l'année l'avancement des actions identifiées par l'audit sur :

- la sécurité du SI réalisé en 2021
- le dispositif de la lutte contre la fraude et la corruption en 2022
- l'activité commerciale des BU automobile et personnes
- le processus des réclamations

A fin 2025 nous notons une stabilité du stock de recommandations restant à clôturer.

g. Fonction actuarielle

Le Responsable de la fonction actuarielle au titre de l'exercice 2025 est Régis Laverdure, membre certifié de l'Institut des Actuaires, actuaire au sein du « service Fonctions Actuarielles et Ethique IA » de CNP Assurances.

1. La coordination du calcul des provisions techniques

La fonction actuarielle valide les calculs des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2. Le calcul des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2 sont confiés au service Gestion des Risques, rattaché à la Direction Générale.

Elle s'assure que les impacts éventuels sur les normes de souscription et de tarification ont bien été pris en compte.

Elle émet également ses avis au travers du rapport actuariel, destiné aux instances dirigeantes de la société et validé en conseil d'administration

La fonction actuarielle a approuvé les montants des provisions techniques déterminés au 31/12/2025.

2. L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques French Gaap et Best Estimate :

- Les données comptables ;
- Les données de gestion ;
- Les données externes.

Les données comptables correspondent aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French Gaap, les frais généraux ainsi que les sinistres.

Les données de gestion servent à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres dossiers par dossiers, par année de survenance et année de règlements.

Les données externes proviennent des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font l'objet d'aucun regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état, montant de la prime).

Des contrôles portant sur la comparaison entre les données comptables et les données de gestion sont effectués trimestriellement, au moment des arrêtés comptables trimestriels. Les contrôles n'ont pas fait apparaître de déficience dans la complétude, l'exactitude et la pertinence des données.

Les données utilisées ainsi que les méthodes de calcul des provisions techniques French Gaap sont validées chaque année par les Commissaires aux Comptes.

3. Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses

Des modèles différents selon la nature des provisions techniques sont utilisées (exemple : modèle Chain Ladder pour les provisions pour sinistres à payer) pour déterminer les provisions best Estimate. Les méthodes retenues sont documentées.

Par ailleurs, les changements d'hypothèses économiques sont revus. Durant l'année 2025, le modèle de calcul des provisions n'a pas connu d'évolution par rapport à l'année précédente. Les hypothèses retenues sont validées par la gouvernance interne dont la fonction actuarielle est partie prenante.

Il n'y a pas d'incertitude sur la qualité du modèle ni sur la qualité ou le caractère suffisant des hypothèses.

4. Avis sur la politique de souscription

La fonction actuarielle intervient dans le cadre de la souscription pour s'assurer que la qualité des affaires souscrites est alignée avec l'appétence aux risques de Filassistance International. L'avis qu'elle émet sur la politique de souscription est fondé sur des interventions continues au cours de l'année dans le processus de souscription, matérialisées par ses avis sur la tarification des affaires nouvelles dans le cadre de la politique de souscription.

La décision finale de souscription est prise par la direction générale dans le cadre du comité des engagements de Filassistance International (après éventuellement la validation du comité d'engagement groupe dans les cas prévus dans la politique de souscription)

La fonction actuarielle partage également des avis sur la souscription, à la fois en amont de la prise d'engagement et au vu des résultats de sinistralité lors des Comités de suivi de portefeuille de Filassistance International.
Enfin, les risques en matière de durabilité sont pris en compte dans les travaux de la fonction actuarielle.

5. Avis sur les dispositions en matière de réassurance

La fonction actuarielle émet un avis sur la politique et les dispositions prises en matière de réassurance.

6. Une participation au dispositif de gestion des risques

La fonction actuarielle contribue aux travaux de calcul de SCR, notamment les SCR intervenant dans le calcul de la marge pour risque et les SCR faisant intervenir la capacité d'absorption des provisions techniques.

Elle participe à la production du rapport ORSA en particulier dans le cadre de l'opinion sur l'adéquation des provisions techniques.

h. Sous-traitance

1. Politique de sous-traitance

1.2. Objectifs et périmètre

La politique de sous-traitance de Filassistance International décrit les principes qui régissent le pilotage des activités de sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place.

Filassistance International définit la sous-traitance comme l'exécution par une tierce partie d'un service ou d'une activité qui fait partie du modèle d'entreprise de Filassistance International, et qui serait, autrement, exécutée par elle.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Directive 2009/138/CE « Solvabilité 2 » qui introduit la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes, lesquelles doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas de sous-traitance.

Pour Filassistance International, entrent dans le champ de la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes :

- La délégation de l'une des fonctions clés, au sens de la Directive :

  - la fonction de gestion des risques,
  - la fonction de vérification de la conformité,
  - la fonction d'audit interne,
  - la fonction actuarielle.

- La sous-traitance d'activités critiques ou importantes du fait de leur caractère essentiel à la continuité d'activité de Filassistance International (sont considérées comme telles les activités dont l'altération ou la dégradation pourrait nuire gravement à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats).

  - la comptabilité de l'entreprise,
  - la conception et la tarification de produits d'assurance,
  - la gestion des actifs ou la gestion de portefeuille,
  - la sélection du risque à l'entrée dans l'assurance,
  - la gestion technique de prestations,
  - la gestion des systèmes d'information.

1.3. Instances de pilotage

Tout projet de recours à la sous-traitance sur une activité susceptible d'être critique ou importante au sens du présent paragraphe fait l'objet d'un examen par le Comité d'Offres. La décision de ce comité est notifiée au Comité des Risques. Le Comité de Direction entérine la décision.

Le Comité Offre est composé du Directeur Général Délégué et des Responsable/Directeurs des services opérationnels et supports.

Il se prononce sur le caractère critique ou important de l'activité dont la sous-traitance est envisagée. Le Comité Offre analyse la demande d'engagement de sous-traitance, vérifie la conformité du projet au regard des règles et de la politique de sous-traitance et émet un avis sur le projet. La délibération du Comité est motivée et documentée de manière à en permettre la revue à posteriori. La décision finale appartient au Comité de Direction qui formalise sa décision au Comité d'Offres.

Un process opérationnel dans le cadre de la sous-traitance des activités « critiques et importantes » a été mis en place avec l'établissement d'une procédure de qualification de la sous-traitance accompagnée d'un dossier normatif de qualification.

2. Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées

Filassistance International sous-traite des activités critiques et importantes dans le domaine de l'expertise liée aux prestations de garanties juridiques, dans le domaine du traitement de prestations d'assistance dans les Départements et Régions d'Outre-mer et dans le domaine de la gestion des systèmes d'information. Les sous-traitants ont leur siège social en France (y compris Outre-mer).

Une partie de la gestion des actifs et la gestion de la réassurance sont également sous-traités.

Au 31 décembre 2025, Filassistance International sous-traite la fonctions clé audit interne et la fonction actuarielle à son actionnaire CNP Assurances.

C. Profil de risque

a. Risque de souscription

1. Description

Le risque de souscription représente une variation défavorable de la valeur des engagements portés par l'assureur. En effet lors de la souscription d'une police d'assurance par les assurés, Filassistance International accepte un risque de souscription qui dépend du profil des assurés. Ainsi, ce risque fait partie de l'activité même de l'entreprise.

Ce risque dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Les anticipations retenues (fréquence et montant des sinistres) dans les éléments d'établissement des primes d'assurances payés par les assurés. Il s'agit du risque sur les primes.
- L'écart entre les provisions (calculées sur les prévisions de sinistres) et les montants engagés sur les sinistres connus.

Le risque de souscription domine le profil de risque de Filassistance International puisqu'il représente 85,6% du BSCR après diversification (73,0% avant diversification).

En 2025, le SCR de souscription Non-Vie augmente de 1,5 m€ (+5,9%) par rapport à 2024. Cela s'explique par la hausse du volume de primes et réserves (et principalement portée par un volume de primes en hausse) qui passe de 109,8 m€ à 122,7 m€ au 31.12.2025.

Par ailleurs, le SCR Rachat diminue de 19,5% au 31.12.2025 (soit -0,4 m€).

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance International intervient sur les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile principalement et l'évolution du risque de souscription est directement corrélée au volume et à la nature des contrats souscrits par l'assureur.

Dans le cadre des activités de souscription, Filassistance International a mis en place plusieurs mécanismes de suivi et de maîtrise de ce risque :

- Processus de souscription :

  - une politique de souscription qui définit la gouvernance, les normes de souscription et de tarification, ainsi que les reporting et les contrôles. La définition des règles et seuils techniques (rendement sur le capital économique, ratio de sinistre à prime, …) de la politique de souscription s'appuie sur le plan stratégique de Filassistance International dans le cadre du respect de l'appétence aux risques et des exigences en capital ORSA,

  - une revue annuelle de la politique de souscription et une validation par le comité d'engagement de Filassistance International et le comité d'engagement groupe de CNP Assurances. Il est à noter qu'en 2025, la politique de souscription a été revue, sans toutefois entraîner de modification,

  - un comité d'engagement hebdomadaire au sein de Filassistance International et un comité d'engagement groupe au sein de CNP Assurances dans les cas définis par la politique.

- Comité trimestriel de suivi du portefeuille qui vise à suivre la dérive éventuelle de la sinistralité et de proposer des mesures de maîtrise. En 2025, poursuite de l'identification des contrats à forte sinistralité dans le cadre du comité de suivi de portefeuille et renforcement des actions de renégociations tarifaires

- Comité Technique des Métiers d'Assurances (CTMA) au sein du groupe CNP Assurances

- La politique de réassurance régit également la réassurance de Filassistance International, visant à protéger le résultat d'exploitation. Dans ce cadre, les engagements de Filassistance International sont couverts par un traité de réassurance en excédent de sinistre par risque. Il est à noter qu'en 2025, la politique de réassurance a été revue, sans toutefois entraîner de modification.

b. Risque de marché

1. Description

Le risque de marché pour Filassistance International est relativement limité puisque l'entreprise intervient sur le marché de l'assistance caractérisé par une duration courte et ainsi un portefeuille de placement faible. Ce risque est principalement constitué des risques de taux, des risques action et des risques de spread.

Ainsi, Filassistance International évalue le risque de marché selon la formule standard. Ce dernier représente 15,0% de son BSCR à fin 2025 avec une prépondérance du risque d'intérêt et du risque de spread.

2. Politiques d'investissements, normes d'actif et surveillance

Filassistance International s'est dotée d'une politique de gestion des investissements. Elle décrit le dispositif mis en place pour gérer les risques financiers de Filassistance International :

- l'application des principes de la personne prudente
- l'application du principe de « double regard » dans les processus de décision d'investissement
- la prise en compte de la mesure du capital économique dans les décisions relatives aux investissements

Filassistance s'assure également de l'adéquation de ses actifs longs avec ses passifs longs. L'allocation de ses actifs est pilotée dans le cadre des normes définies avec le Groupe CNP Assurances. Filassistance présente une fois par an au Groupe CNP Assurances, lors du comité d'allocation stratégique, le bilan de sa gestion d'actifs et le résultat des contrôles quant au respect des normes en lien avec les politiques.

3. Surveillance et reporting

La politique de gestion des investissements définit des éléments de suivi et de surveillance des actifs financiers.
Un suivi des opérations, de la valorisation, de la performance et du respect des normes d'investissement est réalisé trimestriellement. La cohérence entre l'allocation stratégique définie pour l'année en cours et l'allocation d'actifs réelle est notamment vérifiée.

c. Risque de crédit

1. Risque de crédit

Le risque de crédit d'une obligation désigne l'éventualité d'une défaillance partielle ou totale de l'émetteur sur sa dette. Ce risque se matérialise pour les obligations émises par les entreprises privées et également pour les obligations souveraines émises par les Etats. Ce risque dépend de la santé financière de l'émetteur et de sa qualité de crédit qui est généralement synthétisée par une notation financière.

2. Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne ici le risque d'un défaut d'une contrepartie autre que les émetteurs des obligations détenues par Filassistance International. Il concerne pour Filassistance International les clients pour lesquels des primes acquises non émises sont comptabilisées. Il est également lié aux volumes de créances des réassureurs ainsi qu'aux volumes de trésorerie en banque.

Dans le cadre de la formule standard, le risque de défaut représente en 2025 16,5% du BSCR de l'entreprise. Le SCR de défaut des contreparties de Filassistance est essentiellement porté par le type 2 pour lesquels il est observé une baisse importante des créances inférieures à 3 mois et une hausse modérée pour les créances supérieures à 3 mois menant à un SCR relativement stable entre 2024 et 2025.

3. Atténuation des risques

Le dispositif de politiques et de normes présenté pour les risques de marché (cf. section C2) s'applique pour les risques de crédit.

Filassistance International met également en place différents moyens de suivi afin d'atténuer les risques de contrepartie. Il s'agit notamment :

- Du suivi des soldes débiteurs et créditeurs de la balance client
- D'un point mensuel concernant le suivi des primes acquises non émises et identification des plans d'action à mettre en place.

d. Risque de liquidité

1. Description

Le risque de liquidité est défini comme le risque que Filassistance International ne soit pas en mesure de régler ses débiteurs en raison d'une faible liquidité de ses placements. Ce risque ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance a mis en place un pilotage strict de ses actifs dans une période de crise sanitaire avec un suivi de son niveau de trésorerie. En effet Filassistance s'assure régulièrement de l'adéquation du niveau de trésorerie avec ses engagements. Dans ce cadre Filassistance a défini un seuil d'alerte de son niveau de Trésorerie.

e. Risque opérationnel

1. Description

Dans le cadre de l'activité de l'entreprise, celle-ci fait face à des risques opérationnels pouvant résulter de la défaillance de l'organisation mise en place, des activités du personnel, des matériels utilisés, ou d'autres facteurs internes ou externes impactant l'activité de l'entreprise.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, Filassistance International s'appuie sur la nomenclature des risques opérationnels définie par le groupe CNP Assurances. Cette nomenclature concerne :

- Classe 1 : La fraude interne ;
- Classe 2 : La fraude externe ;
- Classe 3 : Les pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;

- Classe 4 : Les clients, produits et pratiques commerciales ;
- Classe 5 : Les dommages aux actifs corporels ;
- Classe 6 : Les interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes ;
- Classe 7 : L'exécution, livraison, et gestion des processus.

L'année 2025 a été marquée par :

- Un renforcement du dispositif de sous-traitance et en particulier un suivi plus strict de nos prestations externalisées considérées comme « critiques ou importantes – PCI »,
- La restitution d'un audit opérationnel chez notre principal délégataire de gestion,
- La mise en place d'un suivi plus appuyé sur le dispositif de gestion des incidents, plans d'actions et recommandations d'audit,
- La mise en place de contrôle de second niveau sur notre activité « cœur » de métier à savoir nos plateaux d'assistance,
- Un renforcement du dispositif de gestion de crise / continuité d'activité (dont notamment la réalisation de deux exercices de gestion de crise comprenant REMPAR25 avec l'ANSSI, une revue complète de notre dispositif de gestion de crise, actualisation du BIA…),
- La mise en place d'indicateurs de risque – KRI.

Le risque opérationnel a représenté 8,8% du SCR (et 7,9% du BSCR) de l'entreprise en 2025.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Afin d'identifier et surveiller les risques opérationnels auxquels Filassistance International fait face l'entreprise met en place différentes mesures :

- Cartographie des processus de l'entreprise et identification des risques dans le cadre du dispositif de contrôle interne,
- Consolidation des travaux dans l'outil de gestion des risques Nomos, partagé avec le Groupe CNP Assurances (outil de GRC : contrôle permanent, cartographies des risques, déclaration des incidents, suivi des plans d'actions),
- Le suivi des plans d'actions définis à la suite des missions d'audit (internes ou externes),
- L'organisation et le suivi du plan de continuité de l'activité / sous-traitance de l'entreprise.

Dans une vision de pilotage des risques opérationnels, une évaluation de risques opérationnels est menée afin de déterminer le profil des risques opérationnels de l'entreprise et d'identifier les zones de risque et les actions de remédiation nécessaires.
Un contrat d'assurance groupe (responsabilité civile, et cyber assurance) souscrit par CNP Assurances participe à des mesures d'atténuation des risques opérationnels.

2.1. Dispositif de contrôle permanent

Au cours de l'exercice 2025, deux campagnes d'auto-évaluation sur l'ensemble des contrôles de premier niveau conformément aux directives du Groupe CNP Assurances.

A l'issue des campagnes 2025, 100% du dispositif a été intégré dans ces campagnes.

2.2. Base des incidents opérationnels s

La collecte des incidents opérationnels, via la base Incidents, se place dans la continuité de la cartographie des risques en permettant d'objectiver la cartographie des risques. Le processus de déclaration des incidents est soutenu par une animation constante (formation, outil, …) du contrôle interne auprès des métiers.

2.3. Indicateurs et autres éléments de reporting

L'animation du contrôle permanent repose sur une circulation adéquate de l'information. Il convient de rendre compte des travaux menés aux acteurs impliqués dans l'animation du dispositif de contrôle interne, pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités tant au niveau opérationnel qu'au niveau managérial.

En 2025, le Contrôle Interne a publié des indicateurs sur les principaux axes d'animation du contrôle permanent, et notamment :

- Les indicateurs transmis à la fonction « gestion des risques » sur demande dans le cadre des travaux préparatoires du Comité d'Audit et des risques ;
- Les indicateurs transmis à la Direction des Risques du Groupe CNP Assurances via des reportings trimestriels.

Par ailleurs, le dispositif de Contrôle Interne est présenté lors du Comité Risques Opérationnels et Contrôle Interne (CROCI), celui-ci est tenu semestriellement et organisé par la Direction des Risques du Groupe CNP Assurances.

f. Autres risques importants

Filassistance International est attentive au risque de réputation qui peut altérer ponctuellement ou durablement la réputation de l'entreprise et potentiellement celle de ses actionnaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

a. Actifs

1. Principes de valorisation retenus

La valorisation des postes du bilan est effectuée en accord avec l'article 75 de la Directive 2009/138/EC :

- « Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes »,
- « Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de normes.
Aucune reclassification n'est effectuée.

2. Valorisation des actifs du bilan

Le postulat de départ en matière de valorisation d'actifs et de passifs autres que les provisions techniques est celui du cadre normatif IFRS, à condition que les principes IFRS soient conformes aux principes Solvabilité 2 (article 75 de la Directive) ; dans le cas contraire, il est possible d'utiliser des méthodes alternatives (article 6 V2 § 2 et § 3), par exemple (article 9 V5 et article 10 V6) : les incorporels, les participations, ou tout actif n'étant pas valorisé à la juste valeur en IFRS. Le principe IFRS de constatation d'impôts différés est maintenu (article 11 V7). Par ailleurs, les passifs contingents matériels doivent être réintégrés au bilan (article 8 V4).

D'autre part, le référentiel Solvabilité 2 prévoit une valorisation des actifs et des passifs sous l'hypothèse que la compagnie va continuer son business (i.e. Hypothèse de continuité d'activité).

La norme expose une hiérarchisation des principes de valorisation (article 7 V3) :

- Une approche par défaut utilisant la valeur de cotation sur des marchés actifs,
- Toute méthode alternative lorsque l'approche par défaut n'est pas applicable, sous réserve qu'elle soit conforme aux principes de valorisation économiques au sens de Solvabilité 2 et basée sur des inputs observables au maximum (observations sur les marchés financiers), en évitant d'utiliser des données spécifiques à l'entité.

Le Bilan S2 est établi à partir du bilan en normes IFRS. Une matrice de passage poste par poste a été établie, chaque poste fait ensuite l'objet d'un retraitement selon la Norme Solvabilité 2.

Pour des raisons de process et de cohérence avec la logique de fonctionnement des modèles qui projettent des flux composants entre autres des comptes de résultats IFRS, Filassistance International réalise la production du bilan économique Solvabilité 2 à partir :

- Du bilan IFRS,
- Et de retraitements de certains postes du bilan IFRS visant à obtenir une valorisation économique.

La réalisation du bilan économique par retraitement d'un bilan initial est équivalente à ce que la norme de point de départ soit la norme sociale ou la norme IFRS, pourvu que les principes économiques Solvabilité 2 soient respectés et que chaque retraitement donne lieu à une écriture d'impôt différé adéquate.

2.1. Traitement des Goodwill – écart d'acquisition

Filassistance International ne détient pas de Goodwill au bilan.

2.2. Traitement des autres actifs incorporels

En conséquence des principes liés à l'application de la norme Solvabilité 2, les actifs incorporels détenus par Filassistance International (fonds de commerce et logiciels) sont évalués à 0 en Bilan Solvabilité 2 car non évaluable à la juste valeur.

2.3. Traitement des frais d'acquisition reportés (FAR)

Le principe est de considérer que la totalité des actifs incorporels et assimilés (FAR) sont éliminés du bilan Solvabilité 2, soit parce qu'il s'agit d'actifs non séparables, soit parce que ces actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Filassistance International annule la valeur des FAR au Bilan S2.

2.4. Traitement des Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur Valeur Nette Comptable (VNC).

2.5. Actifs de placement

Les actifs financiers sont évalués à leur valeur économique en application des principes dictés par la norme Solvabilité 2. La valeur économique des actifs financiers est rapprochée de la juste valeur applicable dans les normes IFRS (valeur boursière).

2.6. Les autres actifs

Sont composés de :

- Créances nées d'opérations d'assurances et montant à recevoir d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Autres créances (hors assurances) ;
- Trésorerie et équivalent de trésorerie ;
- Autres actifs (charges constatées d'avance par exemple).

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée.

2.7. Impôts différés

Filassistance International applique les principes généraux de reconnaissance et de valorisation des impôts différés en conformité avec les principes de Solvabilité 2. Ainsi, l'ensemble des variations de valeurs mentionnées ci-dessus, ainsi que la revalorisation des provisions techniques, conduit à la reconnaissance d'impôts différés calculés avec le taux en vigueur.

Ci-dessous le récapitulatif des valeurs des actifs de Filassistance International au 31/12/2025 :

Postes du Bilan Filassistance International au 31.12.2025 (k€)	Montants IFRS	Valorisation Solvabilité II
Actif	**109 928**	**109 502**
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	135	0
Actifs d'impôts différés	1 254	1254
Actifs corporels d'exploitation	1 310	1 310
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	55 965	55 965
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	269	269
Provisions techniques cédées	0	-277

Créances nées d'opérations d'assurance	27 052	27 052
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	197	197
Autres créances (hors assurance)	759	759
Comptes courants et caisse	22 796	22 796
Autres actifs	191	176

b. Passif

La valorisation du passif à fin 2025 en vision Solvabilité 2 conduit à un montant de passif de 68 990 k€ contre 54 482 k€ dans les comptes IFRS.

Postes du Passif Filassistance International au 31.12.2025 (k€)	Montants IFRS	Valorisation Solvabilité II
Passif	**68 990**	**54 482**

1. Principes de valorisation retenus

1.1. Rappel normatif

Les comptes de la société Filassistance International sont établis en norme française et en norme IFRS à des fins de consolidation Groupe.

Les provisions Best Estimate sont déterminées à partir des provisions en norme française et d'hypothèses décrites au paragraphe suivant.

Le Best Estimate vise à évaluer les engagements de Filassistance International sans marge de prudence. Cette évaluation tient compte de tous les frais ainsi que la valeur temps de l'argent (actualisation et inflation des règlements futurs).

1.2. Définition du Best-Estimate

Les provisions techniques non-vie constituées au sein de Filassistance International relèvent des catégories suivantes :

- Provision pour sinistres à payer (en principal et en frais) pour les branches 17 et 18 (Protection Juridique et Assistance)
- Provisions pour primes pour les branches 17 et 18 (Protection Juridique et Assistance)
- Provision technique obsèques
- Provision technique dépendance

Chacune de ces provisions fait l'objet d'une évaluation Best Estimate.

2. Méthodes et hypothèses

2.1. Données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques Best Estimate :

- **les données comptables** : correspondant aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French GAAP, les frais généraux ainsi que les sinistres réglés.
- **les données de gestion** : servant à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres, dossier par dossier, par année de survenance et de règlement.

- **les données externes** : provenant des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font pas l'objet d'autre regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état).

2.2. Hypothèses

Des hypothèses économiques (telles que la courbe des taux réglementaire EIOPA, taux d'inflation, taux d'impôts sur les sociétés, …) et de passif (sinistres, frais généraux, chargements sur primes, coût moyen d'un dossier, fréquence probable d'utilisation des garanties d'assistance, …) sont utilisées dans le cadre des calculs des provisions Best Estimate.

Les méthodes retenues pour le calcul du best Estimate sont différentes selon la nature des provisions techniques (Modèle déterministe « Chain Ladder » pour les provisions pour sinistres afin de projeter dans le futur les règlements de sinistres ; flux des provisions French GAAP actualisés avec la courbe des taux sans risques avec ajustement de volatilité ; prise en compte des primes futures et des charges afférentes aux contrats pour le Best Estimate de primes, …)

Une marge pour risque est calculée. La marge pour risque représente le coût d'immobilisation du capital égal au SCR nécessaire pour faire face aux pertes imprévues sur la durée de vie du passif.

Filassistance International calcule la marge pour risque à partir de l'approche dite « approximations des montants représentés par le terme SCR(t) » selon l'article 58 paragraphes (a) (i.e. niveau 3 dans la hiérarchie des méthodes selon les Actes Délégués). Cette méthode est basée sur l'hypothèse que l'écoulement des SCR futures est semblable à celui des Best Estimate.

La marge pour risque s'élève en 2025 à 2 209 K€.

c. Autres passifs

1. Principes de valorisation retenus

Les autres passifs sont composés de :

- Provisions autres que les provisions techniques ;
- Provisions pour retraite
- Dépôts des réassureurs ;
- Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Autres passifs.

Ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité 2.

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être la valeur actuelle des dépenses attendues.

Les provisions pour engagements sociaux sont évaluées selon la norme IAS 19 tout en respectant les principes Solvabilité 2.

Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduisent par des suppléments ou des déductions d'impôts dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions sont pris en compte dans le bilan sous forme d'impôts différés.

Les provisions pour risques et charges respectent la norme IAS 37 car :

- L'entité a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;

- Le montant de l’obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions, étant à court terme (moins d’une année), l'effet actualisation est négligé.

Concernant les autres passifs, les données retenues sont déjà à leur juste valeur, il n’y a donc pas lieu de modifier le montant sous Solvabilité 2.

d. Méthode de valorisation alternative

Filassistance International n’utilise pas de valorisation alternative

E. Gestion du capital

a. Fonds propres

1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres

La gestion du capital de Filassistance International est réalisée en intégrant les exigences de solvabilité réglementaire, en vision instantanée mais également en vision prospective, en application notamment des principes définis dans l'article 45 de la directive Solvabilité 2 (ORSA).

En complément des méthodes de réduction du capital (ajustement du volume d'activité par typologie de garanties, revue de l'allocation des actifs, redéfinition des « management actions », transfert de risques, etc…), la gestion du capital permet de garantir la solvabilité de Filassistance International.

Elle s'inscrit en conséquence dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne lieu à la production chaque année d'un plan moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration et traitant du paiement des dividendes, y compris le cas de réduction ou suspension des dividendes si nécessaire.

2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital

Le plan moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans le cadre de l'exercice de planification ORSA. Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification. Il décrit les opérations envisageables sur le capital sur la durée du business plan (distribution des dividendes).

A l'issue de l'exercice de planification ORSA, ce plan moyen terme de gestion du capital est présenté pour validation au Conseil d'Administration de Filassistance International, après avis du groupe CNP Assurances. Le plan moyen terme de gestion du capital s'appuie par nature sur les mêmes hypothèses que celles de l'exercice de planification ORSA, en conséquence :

- Il peut être ajusté en cas de survenance d'un événement majeur concernant les marchés (situation de stress sur les marchés actions, obligataires, etc.),
- Si la situation exige la revue, éventuellement partielle, de l'exercice de planification ORSA, le plan moyen terme de gestion du capital est également revu en conséquence. Il fait l'objet dans ce cas d'une nouvelle validation par le conseil d'administration.
- De manière générale, toute opération ayant un impact sur le capital fait l'objet d'une validation en conseil d'administration.

3. Description des éléments de Fonds Propres S2

3.1. Fonds propres de base

Les fonds propres de base S2 sont constitués :

- De l'excédent des actifs sur les passifs composés des fonds propres ordinaires ou fonds propres « durs » (Capital Social, réserves et reports à nouveau, prime d'émission) et de la réserve de réconciliation,
- Des titres subordonnés.

Par définition, les fonds propres étant calculés par différence entre l'actif et le passif, la réserve de réconciliation est le réceptacle de tous les retraitements depuis le bilan IFRS.

Elle est composée des ajustements sur :

- les actifs,
- les provisions techniques,
- les provisions autres que les provisions techniques (dont les impôts différés).

Les Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires ajustés si applicable, sur lesquels s'appliquent des limitations quantitatives. Filassistance International applique les limites en pourcentage du SCR telles que définies dans les mesures de niveau 2.

L'intégralité des Fonds propres de Filassistance International est de Tier 1, ils correspondent aux éléments de fonds propre de base qui sont immédiatement disponibles et mobilisables. Il n'y a donc aucun montant de capital classé en Tier 2 ou Tier 3.

3.2. Fonds propres auxiliaires

Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'a été identifié au niveau de Filassistance International à fin 2025.

3.3. Ecrêtement lié au tiering

Le tiering correspond à l'évaluation de la qualité des fonds propres. Le seuil établi par la réglementation Solvabilité 2 pour couvrir le SCR amène à reclassifier les fonds propres comme suit :

- D'au moins 50% de Tier 1;
- Au plus 15% de Tier 3;
- Du reste en Tier 2.

La distinction de la qualité des fonds propres est la suivante :

- Tier 1 : Capital, réserves, plus-values latentes, excédents sur Best Estimate;
- Tier 2 : Lettres de crédit, capital souscrit non versé ; TSDI;
- Tier 3 : Marges futures en portefeuille, IDA.

L'intégralité des Fonds Propres de Filassistance International sont de Tier 1, il n'y a donc pas d'écrêtement lié au tiering.

3.4. Différence entre les fonds propres S2 et les capitaux propres comptables

La différence entre les Fonds propres Solvabilité 2 et les Fonds propres comptables en norme sociale provient de la réserve de réconciliation.

3.5. Montant des fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR à fin 2025 font intervenir le montant des dividendes prévisionnels à distribuer en 2026 sur les montants enregistrés en 2025. Ces fonds propres éligibles sont de 53 448 K€

Fonds Propres Eligibles Filassistance International au 31.12.2025 (k€)	2024	2025
Total	**50 616**	**53 448**

b. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Filassistance International a opté pour le modèle standard afin de refléter son profil de risque en termes de besoin en capital appelé « Solvency Capital Requirement » (SCR). Le modèle standard est calibré pour représenter la valeur économique sous risque égal au 99,5ème percentile, à l'horizon de projection d'un an. Le cadre du modèle standard couvre la totalité des activités de Filassistance International.

1.1. Montant du capital de solvabilité requis (SCR)

Le ratio de couverture augmente de près de 7,4 points en raison de la hausse des fonds propres éligibles (+2,8 M€ par rapport à 2024) tempérée par de la hausse du SCR (+0,4 M€) par rapport à 2024.

Cela s'explique principalement par une hausse du risque de souscription non-vie (+ 1,5 M€) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires ainsi que du SCR marché. En contrepartie il existe à fin 2025 par rapport à 2024 une baisse importante de l'ajustement pour impôts (LAC DT) du fait de la reconnaissance d'impôts différés actifs en lien avec des bénéfices futures sur affaires nouvelles

Les principaux risques auxquels est soumis Filassistance International sont :

- Une hausse de 6,0% du risque de souscription non-vie (soit +1,5m€) principalement liée à la hausse du volume de primes utilisé dans le calcul du SCR passant de 89,8 M€ en 2024 à 105,9 M€ en 2025 ;
- Le risque de défaut des contreparties qui s'établit à 5,2 M€, soit 16,5% du BSCR après diversification ;
- Et, le risque de marché qui s'élève à 4,7M€, soit 15,0% du BSCR après diversification.

1.2. Montant du capital minimum requis (MCR)

Le Minimum Capital Requirement (MCR) de Filassistance International est calculé selon la formule standard (soit application de la borne maximale égale à 45% du SCR et la borne minimale égale à 25% du SCR).

Le MCR de Filassistance International est à fin 2025 de 9,0 M€ et conduit à un taux de couverture du MCR de 592,6%

c. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

Cette section n'est pas applicable à Filassistance International.

d. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Filassistance International n'utilise pas de modèle interne

e. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement au minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis n'est constaté.

F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs)

S.02.01.01 – Bilan (€)

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	1 253 791,42
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	1 310 436,03
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	56 234 026,83
Property (other than for own use)	R0080	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	40 548,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	40 548,00
Bonds	R0130	47 823 428,79
Government Bonds	R0140	9 384 503,68
Corporate Bonds	R0150	34 674 635,05
Structured notes	R0160	3 764 290,06
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	8 101 356,16
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	268 693,88
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	-276 656,85
Non-life and health similar to non-life	R0280	-276 656,85
Non-life excluding health	R0290	-276 656,85
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	27 052 162,95
Reinsurance receivables	R0370	197 098,51
Receivables (trade, not insurance)	R0380	758 598,45
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	22 795 999,90
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	176 098,64
Total assets	R0500	109 501 555,88

Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	16 066 591,77
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	16 066 591,77
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	13 858 044,94
Risk margin	R0550	2 208 546,83
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0,00
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	527 062,00
Pension benefit obligations	R0760	821 335,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00
Deferred tax liabilities	R0780	4 913 378,06
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 752 219,12
Reinsurance payables	R0830	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	8 401 806,89
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	
Total liabilities	R0900	54 482 392,83
Excess of assets over liabilities	R1000	55 019 163,05

S.05.01.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (€)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and		Total
		Legal expenses insurance	Assistance	
		C0100	C0110	C0200
Premiums written				
Gross - Direct Business	R0110	2 684 684,66	47 109 428,89	49 794 113,56
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		26 268 252,31	26 268 252,31
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140	16 453,50	298 478,50	314 932,00
Net	R0200	2 668 231,16	73 079 202,71	75 747 433,87
Premiums earned				
Gross - Direct Business	R0210	2 614 275,32	47 424 852,69	50 039 128,01
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		26 444 132,86	26 444 132,86
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240	16 453,50	298 478,50	314 932,00
Net	R0300	2 597 821,82	73 570 507,05	76 168 328,87
Claims incurred				
Gross - Direct Business	R0310	236 257,60	18 269 364,90	18 505 622,50
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		10 161 760,03	10 161 760,03
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340		370 330,51	370 330,51
Net	R0400	236 257,60	28 060 794,42	28 297 052,02
Expenses incurred	R0550	1 551 629,49	40 538 448,72	42 090 078,21
Administrative expenses				
Gross - Direct Business	R0610	72 003,70	7 447 308,63	7 519 312,34
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620		1 808 335,05	1 808 335,05
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630			
Reinsurers' share	R0640			
Net	R0700	72 003,70	9 255 643,69	9 327 647,39
Investment management expenses				
Gross - Direct Business	R0710			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730			
Reinsurers' share	R0740			
Net	R0800			
Claims management expenses				
Gross - Direct Business	R0810	102 660,32	9 504 702,65	9 607 362,96
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820		3 691 664,95	3 691 664,95
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830			
Reinsurers' share	R0840			
Net	R0900	102 660,32	13 196 367,59	13 299 027,91
Acquisition expenses				
Gross - Direct Business	R0910	1 376 965,47	7 081 538,23	8 458 503,70
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920		11 004 899,21	11 004 899,21
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930			
Reinsurers' share	R0940			
Net	R1000	1 376 965,47	18 086 437,44	19 463 402,91
Overhead expenses				
Gross - Direct Business	R1010			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030			
Reinsurers' share	R1040			
Net	R1100			
Balance - other technical	R1210			- 980 232
Total technical expenses	R1300			41 109 846,45

S.17.01.01 – Provisions techniques non-vie (€)

		Segmentation for: Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation
		Legal expenses insurance	Assistance	
		C0110	C0120	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020			0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030			0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050			0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM				
Best estimate				
Premium provisions				
Gross - Total	R0060	76 018,29	-3 150 130,37	-3 074 112,09
Gross - direct business	R0070	76 018,29	-2 680 256,88	-2 604 238,59
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080		-469 873,50	-469 873,50
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	-311 336,81	-311 336,81
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110		-311 336,81	-311 336,81
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120			0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		-311 336,81	-311 336,81
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	76 018,29	-2 838 793,57	-2 762 775,28
Claims provisions				
Gross - Total	R0160	265 518,14	16 666 638,88	16 932 157,02
Gross - direct business	R0170	265 518,14	14 180 642,76	14 446 160,91
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180		2 485 996,12	2 485 996,12
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	34 679,96	34 679,96
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210		34 679,96	34 679,96
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220			0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		34 679,96	34 679,96
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	265 518,14	16 631 958,92	16 897 477,07
Total Best estimate - gross	R0260	341 536,43	13 516 508,50	13 858 044,94
Total Best estimate - net	R0270	341 536,43	13 793 165,35	14 134 701,79
Risk margin	R0280	54 430,42	2 154 116,41	2 208 546,83
Amount of the transitional on Technical Provisions				
TP as a whole	R0290			0,00
Best estimate	R0300			0,00
Risk margin	R0310			0,00
Technical provisions - total				
Technical provisions - total	R0320	395 966,85	15 670 624,91	16 066 591,77
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	-276 656,85	-276 656,85
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	395 966,85	15 947 281,76	16 343 248,62
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)				
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350			
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360			
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)				
Cash out-flows				
Future benefits and claims	R0370	140 774,95	29 845 431,50	29 986 206,45
Future expenses and other cash-out flows	R0380	2 598 814,14	45 895 092,66	48 493 906,80
Cash in-flows	AR0389			
Future premiums	R0390	-2 663 570,80	-78 890 654,53	-81 554 225,33
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400			0,00
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)				
Cash out-flows				
Future benefits and claims	R0410	220 754,67	14 763 046,90	14 983 801,57
Future expenses and other cash-out flows	R0420	44 763,48	1 903 591,98	1 948 355,45
Cash in-flows				
Future premiums	R0430			0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440			0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0,0000	0,0000	0,0000
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460			0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470			0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	341 536,43	13 516 508,50	13 858 044,94
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	342 145,82	13 749 775,07	14 091 920,89
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0500	0,00	3 793 779,63	3 793 779,63

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (€)

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) – Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180	7 972 299,88	2 759 883,62	96 582,46	59 727,03	38 576,42	10 078,45	14 559,77	1 424,34								
N-6	R0190	8 613 127,79	4 032 838,37	148 378,81	76 589,76	25 923,55	30 751,60	4 693,92									
N-5	R0200	7 380 869,85	2 832 896,98	126 665,35	35 261,67	48 690,29	794,11										
N-4	R0210	8 747 672,94	3 413 593,98	173 898,57	131 734,68	12 006,19											
N-3	R0220	10 061 245,19	4 075 855,02	246 552,90	47 931,35												
N-2	R0230	10 234 224,97	3 606 243,57	177 603,42													
N-1	R0240	11 683 553,99	3 973 265,94														
N	R0250	13 794 220,56															

Reinsurance RBNS Claims – Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
Prior	R0300																
N-14	R0310																
N-13	R0320																
N-12	R0330																
N-11	R0340																
N-10	R0350																
N-9	R0360																
N-8	R0370																
N-7	R0380								0,00								
N-6	R0390							0,00									
N-5	R0400						0,00										
N-4	R0410					0,00											
N-3	R0420				0,00												
N-2	R0430			0,00													
N-1	R0440		0,00														
N	R0450	116 852,36															

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-7	R0180	8 111 255,56	4 156 706,56	99 178,59	65 159,22	37 720,31	10 428,84	17 195,20	1 444,74								
N-6	R0190	9 193 816,45	4 141 240,62	161 873,90	74 890,04	26 824,80	36 317,88	6 602,67									
N-5	R0200	7 579 266,82	3 090 549,67	123 854,32	36 487,57	57 503,62	1 117,03										
N-4	R0210	9 543 275,99	3 337 837,41	179 944,30	155 579,70	16 888,41											
N-3	R0220	9 837 953,86	4 217 555,65	291 180,92	67 422,25												
N-2	R0230	10 590 026,66	4 259 002,07	249 824,45													
N-1	R0240	13 798 369,31	5 588 963,31														
N	R0250	19 403 531,94															

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Prior	R0300																
N-14	R0310																
N-13	R0320																
N-12	R0330																
N-11	R0340																
N-10	R0350																
N-9	R0360																
N-8	R0370																
N-7	R0380	62 671,92	7 405,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-6	R0390	71 036,37	7 377,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0400	58 561,49	5 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-4	R0410	6 007,00	25 587,00	0,00	0,00	0,00											
N-3	R0420	67 485,00	27 897,12	21 275,00	0,00												
N-2	R0430	38 366,88	-879,00	0,00													
N-1	R0440	0,00	30 625,00														
N	R0450	227 053,00															

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions – Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180	4 035 947,90	331 796,80	93 719,20	50 128,80	38 662,75	19 572,41	5 315,18	0,00								
N-6	R0190	4 965 220,27	376 775,36	130 790,41	81 000,46	51 549,67	16 915,17	1 545,68									
N-5	R0200	5 090 811,89	366 815,42	148 653,30	81 353,36	37 108,12	13 749,80										
N-4	R0210	6 667 528,78	473 744,99	193 352,77	91 376,23	38 093,35											
N-3	R0220	6 791 761,38	532 586,48	221 066,45	90 015,90												
N-2	R0230	7 999 047,49	606 253,68	222 656,71													
N-1	R0240	10 825 263,16	707 020,91														
N	R0250	10 801 115,20															

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions – Reinsurance recoverable – Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Prior	R0300																
N-14	R0310																
N-13	R0320																
N-12	R0330																
N-11	R0340																
N-10	R0350																
N-9	R0360																
N-8	R0370																
N-7	R0380								0,00								
N-6	R0390							0,00									
N-5	R0400						0,00										
N-4	R0410					0,00											
N-3	R0420				0,00												
N-2	R0430			0,00													
N-1	R0440		0,00														
N	R0450	35 448,47															

S.23.01.01 - Fonds propres (€)

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4 100 000,00	4 100 000,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	7 197 897,44	7 197 897,44			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	**42 149 605**	**42 149 605**			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290			0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	55 019 163,05	55 019 163,05	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	55 019 163,05	55 019 163,05	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	53 447 502,40	53 447 502,40			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	53 447 502,40	53 447 502,40			
SCR	R0580	28 213 090,24				
MCR	R0600	9 018 414,46				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	**189%**				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	**593%**				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	**55 019 163**
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	1 571 661
Other basic own fund items	R0730	11 297 897
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	**42 149 605**
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	3 793 780
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	3 793 780

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (€)

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	4 749 973,59	4 749 973,59	
Counterparty default risk	R0020	5 216 554,80	5 216 554,80	
Life underwriting risk	R0030	0,00	0,00	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	27 061 526,27	27 061 526,27	
Diversification	R0060	-5 406 403,09	-5 406 403,09	
Intangible asset risk	R0070		0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	31 621 651,57	31 621 651,57	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	2 486 181,31
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-5 894 742,64
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	28 213 090,24
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	28 213 090,24
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation
1 - Full recalculation
2 - Simplification at risk sub-module level
3 - Simplification at risk module level
4 - No adjustment

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie) (€)

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

S.28.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	9 018 414,46

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	341 536,43	2 684 684,66
Assistance and proportional reinsurance	R0120	13 793 165,35	73 377 681,21
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	0,00

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240		
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	9 018 414,46
SCR	R0310	28 213 090,24
MCR cap	R0320	12 695 890,61
MCR floor	R0330	7 053 272,56
Combined MCR	R0340	9 018 414,46
Absolute floor of the MCR	R0350	2 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	9 018 414,46